



CONCILIER FORÊT ET GIBIERS CFPPA MEYMAC

Éléments de contexte :

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (n° 2014-1170 du 13 octobre 2014) a prévu la mise en place d'un comité composé paritairement de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs, rattaché à la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB). Ce comité est chargé d'établir, en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) territorialement compétentes, le bilan des dégâts de gibier recensés au cours de l'année écoulée et d'adopter, après consultation de ces commissions, un programme d'actions permettant de favoriser l'établissement d'un équilibre sylvocynégétique dans les zones les plus affectées.

Dans cet objectif, une meilleure connaissance de la problématique dégâts de gibiers, des techniques sylvicoles adaptées à ces contextes est nécessaire.

Objectifs :

- Améliorer ses connaissances en éthologie des espèces gibiers.
- Identifier et analyser les différents types de dégâts de gibiers et leurs impacts en matière de sylviculture.
- Connaître les outils existants d'évaluation des dégâts de gibiers ; protocole IRSTEAM.
- Acquérir des éléments d'analyse et des pistes possibles pour limiter les dégâts en forêt.
- Comprendre les enjeux des différents acteurs et l'intérêt des actions de médiation.

Public concerné :

Agents chargés de missions forestières en services déconcentrés du MAA

Contenu proposé :

Problématique des dégâts de gibier en forêt ; enjeux, moyens de protection et solutions.

L'équilibre sylvo-cynégétique. Le contexte forestier français.

Écologie et besoins alimentaires des principales espèces de gibier causant des dégâts forestiers.

Présentation du guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier et des protocoles d'évaluation des dégâts de gibier (IRSTEAM).

Sorties sur le terrain : présentation de cas concrets en forêts : étude d'une parcelle significative après une coordination du plan de chasse et des méthodes sylvicoles permettant de concilier forêt et gibier et de protéger les peuplements forestiers.

Intervenants :

CFPPA Meymac

Date limite d'inscription :

1 mois avant

Durée :

3 jours

Nbre de participants maximum :

12

Responsable pédagogique :

Myriam ISSARTEL myriam.issartel@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Béatrice ANTOINE beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères.

Code RenoiRH formation :

NINFOD0002 Inscription via fiche papier